

Comment devenir psychologue de l'Éducation nationale

L'expertise professionnelle requise en tant que psychologue de l'Éducation nationale nécessite une formation de niveau master de psychologie ainsi qu'un stage professionnel validé. **Le recrutement des psychologues de l'Éducation nationale s'effectue par concours. Les candidats doivent avoir effectué l'intégralité de leur cursus de formation en psychologie, de la licence au master.**

Il existera **deux spécialités dans le concours à choisir en fonction de son projet professionnel** :

- "éducation, développement et apprentissages"
- "éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle".

Les premiers concours externe et interne de psychologues de l'Éducation nationale seront organisés au cours du premier semestre 2017. Les inscriptions auront lieu du 7 février au 7 mars 2017.

Une fois reçus au concours, les lauréats seront nommés psychologues de l'Éducation nationale stagiaires et affectés dans une académie. Pendant une année scolaire, ils suivront une **formation en tant que fonctionnaire stagiaire**, rythmée par un **stage en Rased et en écoles ou en CIO selon la spécialité choisie**,

Dans le courant de l'année de stage, ils formuleront des vœux pour leur première affectation en tant que psychologue de l'Éducation nationale titulaire. Ils sont titularisés après obtention d'un avis favorable d'un jury de qualification professionnelle. Ils recevront alors un certificat d'aptitude aux fonctions de psychologue de l'Éducation nationale portant mention de la certification choisie.

La carrière du psychologue de l'Éducation nationale

De nouvelles mesures rénovent la carrière des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation-psychologues dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) dans la fonction publique.

Les psychologues de l'Éducation nationale peuvent **exercer des activités complémentaires** sous certaines conditions. Ces activités complémentaires doivent être **compatibles avec l'activité principale** du psychologue et ne pas affecter son exercice. La participation à des projets d'édition ou le conseil sont notamment des activités qui peuvent être pratiquées.